



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 mai 1996**

**Centre d'Athlétisme 1ère tranche  
Avenant n° 1 sur le lot n°1**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 26 AVRIL 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 MAI 1996

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,  
Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,  
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean  
PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude  
VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel PASSERAULT

**Excusés :**

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Claude VITELLINI.

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans sa séance du 21 Décembre 1994 le Conseil Municipal a autorisé la réalisation du CENTRE D'ATHLETISME.

La 1ère tranche de travaux qui concernait les pistes synthétiques et les clôtures a été approuvée le 24 Juillet 1995.

Au cours des travaux d'aménagement des modifications et des adaptations ont été nécessaires notamment sur le terrain B pour des raisons techniques et de sécurité. Par ailleurs la Commission Technique Nationale d'Athlétisme demande la réalisation de plateaux de lancers de marteaux et de disques supplémentaires sur le terrain annexe pour l'organisation de la Coupe de France des lancers des 5 et 6 Octobre prochains.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant pour le lot n° 1 attribué au groupement EUROSYNTEC/SGREG.

Le montant de cet avenant est de 123.726,00 F H.T., soit 149.213,55 F ce qui porte le nouveau montant du lot n°1 à 4.978.374,50 F.

Le montant de cet avenant est inférieur à 5% du montant du marché initial. Son financement sera compris dans le financement global de l'opération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 ;
- autoriser M. le Maire à le signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON

[Ordre du jour](#)